



COMMISSION DE
L'OCÉAN INDIEN

**De nouvelles approches pour
protéger notre population
et notre économie**
contre les risques
de catastrophes
et le changement climatique

Une initiative nouvelle

Une nouvelle action est lancée par la Commission de l'Océan Indien , en partenariat avec l'UNISDR pour permettre aux pays de la région de l'océan Indien de mieux protéger leurs populations contre les dommages et les pertes résultant d'événements catastrophiques. Les catastrophes sont de plus en plus fréquentes, et leur impact sur l'économie est de plus en plus dévastateur. Le changement climatique intensifie le risque de catastrophe. A moins qu' une action rapide et efficace soit entreprise, les pertes économiques vont connaître des niveaux record lors de catastrophes qui ne manqueront pas de nous affecter.

Les gouvernements de la région sont conscients de l'augmentation du risque et ont commencé à intégrer des mesures de réduction des risques de catastrophe et l'adaptation au changement climatique dans la planification et l'investissement national. Ils savent qu'ils doivent assurer la sécurité et la stabilité de leurs budgets et de l'investissement public.

Mais il est difficile pour les gouvernements de justifier l'augmentation des investissements dans la gestion des risques de catastrophe, quand ils ne peuvent quantifier adéquatement ces investissements et pertes et par conséquent présenter un dossier solide sur le plan économique et politique à cet effet. Il leur est même difficile de déterminer le niveau de ressources nécessaires pour évaluer les risques futurs et renforcer les capacités de gouvernance. Pourtant, de nombreuses études ont montré que l'investissement dans la réduction des risques de catastrophe est très rentable et ne représente par comparaison qu'un faible pourcentage des sommes allouées à l'aide humanitaire. La nouvelle initiative vise à aider les gouvernements à calculer le coût réel de la prévention et de démontrer sa rentabilité.



Méthodologie nouvelle et fiable

L'initiative de la COI à travers son projet ISLANDS fournira aux gouvernements une nouvelle méthode, plus robuste qui leur permettra de calculer la nature et l'ampleur des risques futurs avec beaucoup plus de précision, en particulier ceux liés aux aléas météorologiques et climatiques.

Les méthodes traditionnelles de préparation aux catastrophes sont dépassées. Jusqu'à présent, il s'agissait d'analyser des statistiques concernant les événements catastrophiques précédents pour prévoir les événements futurs. Mais cette méthode n'est plus utilisable dans le monde en évolution dans lequel nous vivons. Une telle analyse conventionnelle est incapable de capter de nouveaux dangers émergents, les interactions entre les différents types de dangers et l'impact du changement climatique.

La nouvelle initiative aidera les gouvernements à élaborer un indice de probabilité scientifiquement valable des catastrophes à venir, avec les estimations des dommages spécifiques qu'ils causeront. Ces informations précises permettront d'adopter les mesures adéquates pour obtenir des résultats en matière de réduction et de gestion des risques de catastrophes. En outre, à plus long terme, cette approche conduira à une augmentation de la planification et de l'investissement spécifique dans le domaine du risque, à la fois pour le gouvernement et le secteur privé. Elle servira également de base à l'introduction future d'un système régional d'assurance des risques, appelé mécanismes de financement et de transfert des risques, ce qui permettra aux gouvernements et au secteur productif de prendre des décisions éclairées pour assurer la pérennité de leurs investissements.



Objectifs du projet



1. Aider les pays à maîtriser de nouvelles techniques

L'apprentissage de techniques plus précises signifie que les profils de risque de catastrophes pourront désormais être établis nationalement, non seulement en fonction des connaissances du passé, mais aussi en y intégrant d'autres facteurs prévisionnels, y compris le changement climatique. Ces modèles probabilistes seront précis et réalistes, combinant les modèles relatifs à l'aléa, à la vulnérabilité et à l'exposition territoriale. Comme ces opérations requièrent un haut degré de technicité, l'objectif du programme est donc d'aider chaque pays à acquérir la maîtrise des nouvelles techniques, par l'organisation d'ateliers de formation et de méthodologie.

2. Aider les pays à faire du projet « leur » projet

Toutes les activités du programme sont conçues pour permettre à chaque pays de s'« approprier » le projet comme étant le leur. L'objectif n'est pas de fournir des solutions toutes faites à partir de l'extérieur, mais de transférer des connaissances et des compétences techniques à des structures nationales dans chaque pays, ou installées régionalement, renforçant ainsi la résilience. Cette initiative s'adresse à tous les acteurs impliqués dans les activités de réduction des risques, y compris les représentants des plates-formes nationales mises en place dans le cadre de l'UNISDR, ainsi que les organismes de gestion des secours. Une agence nationale d'accueil pour ces activités sera désignée dans chaque pays. L'impact et la visibilité de la prévention des catastrophes et les activités d'adaptation au climat seront renforcés par leur intégration dans la planification économique et de développement du gouvernement. À la fin du projet, chaque pays aura non seulement acquis une parfaite maîtrise des techniques modernes pour établir des profils de risque, mais aura également développé une capacité nationale pour la modélisation du profil de risque.

3. Harmonisation et complémentarité des projets nationaux

Un objectif majeur est d'harmoniser les efforts qui sont entrepris dans les pays de la COI dans le domaine de l'analyse des risques afin que les pays puissent bénéficier des connaissances et des ressources en commun. Les séminaires organisés par le programme sont le point de départ d'une discussion au sujet de la coordination des priorités locales et régionales pour le financement et le « transfert » des risques. Les participants aux séminaires sont formés à l'utilisation d'une méthodologie standardisée qui sera appliquée dans tous les pays de la région. Des représentants du pays assistent également à des séminaires internationaux afin de se familiariser avec les expériences des autres régions insulaires. Toutes ces activités sont conformes aux recommandations du rapport d'évaluation mondial des Risques (GAR) et avec celles du Cadre International d'Action de Hyogo (2005-2015). Elles sont aussi conformes aux mesures préconisées dans la Stratégie de réduction des risques de catastrophes de la Commission européenne et dans le Programme Thématique de l'Union européenne pour l'environnement et les ressources naturelles.

Objectif spécifique	Description	Activités	Résultats escomptés	Indicateurs
<p>Renforcer la capacité d'appréhender correctement, de valoriser et d'analyser les pertes dues aux catastrophes à travers le développement de bases de données nationales sur les pertes en cas de catastrophe</p>	<p>Une augmentation des capacités, ainsi que l'appui technique aux gouvernements va permettre le développement de bases de données nationales sur les pertes en cas de catastrophe, ce qui représente une stratégie d'impact maximal/ coût minimal pour toutes les pertes dues aux catastrophes.</p> <p>Les bases de données de pertes en cas de catastrophe constituent la première étape cruciale pour générer les informations nécessaires à l'évaluation des risques précis et pour éclairer les politiques publiques dans le CCA et la RRC.</p> <p>Dans un deuxième temps, les pays devront développer leur capacité à traduire les pertes matérielles enregistrées dans les bases de données en pertes financières/économiques, permettant ainsi une première estimation des pertes récurrentes fondée sur des preuves.</p> <p>UNISDR a déjà aidé à mettre sur pied des bases de données de pertes en cas de catastrophe dans plus de 60 pays (voir www.desinventar.net site global, etc.) UNISDR a également estimé que les pertes dans les pays de la région sont fortement sous-estimées.</p>	<p>Renforcer les capacités de la comptabilité des pertes nationales</p> <p>Activité 1 : Atelier national: Le personnel des agences gouvernementales, des Nations Unies et d'autres partenaires de chaque pays sera familiarisé avec la méthodologie et les outils nécessaires pour la construction de bases de données nationales en cas de catastrophe. Celles-ci seront construites en utilisant la méthodologie DesInventar et des outils logiciels gratuits (open source), comportant un degré élevé d'interopérabilité avec d'autres systèmes, y compris les SIG et les systèmes d'information statistique ;</p> <p>Activité 2 : collecte et saisie des données: une capacité supplémentaire en ressources humaines sera fournie aux équipes nationales de chaque pays afin que les gouvernements soient en mesure de recueillir des données historiques des catastrophes couvrant une période de 20 à 30 ans et de construire une première version d'une base de données de perte ;</p> <p>Activité 3 : Formation et assistance technique seront fournies aux pays afin d'assurer la capacité d'effectuer des analyses de tendances de risque historiques et construire des modèles d'estimation des pertes économiques récurrentes. Les gouvernements nationaux devront alors entreprendre une analyse préliminaire des caractéristiques et des tendances récurrentes, ainsi que l'estimation des pertes économiques récurrentes, en utilisant les données sur les catastrophes qu'ils auront recueillies.</p>	<p>Résultat escompté 1.1 : Outre le développement des capacités spécifiques détaillés dans ce programme, l'assistance pourrait également porter sur la façon de développer un grand nombre de sous-produits susceptibles d'être obtenus à partir des bases de données sur les catastrophes qui comprennent les Index de risques historiques et cartes de risques et vont jusqu'aux statistiques sur l'impact cumulé des catastrophes dans un pays.</p> <p>Résultat escompté 1.2 : Développement de la capacité et des infrastructures construites dans les pays dans le but d'exploiter, d'analyser ou de renforcer, pour chaque pays, le processus d'institutionnalisation des bases de données de pertes dues aux catastrophes. Pour chacun de ces pays, une «Agence d'hébergement » s'approprie le projet et prend la responsabilité de l'exploitation et de l'entretien des dernières données. Les expériences antérieures ont montré que des implémentations menées conjointement avec des agences de gestion des urgences et les agences environnementales, entre autres, ont en général bien réussi. Les bases de données en cas de catastrophe nécessitent un minimum de matériel pour pouvoir fonctionner et peuvent prendre appui sur l'infrastructure informatique déjà existante.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le nombre de bases de données de pertes dues aux catastrophes qui ont été construites par les pays bénéficiaires à la suite des activités de renforcement des capacités. ■ Le nombre de personnes qui, à la suite d'une formation appropriée, ont la capacité d'exploiter les bases de données de perte en cas de catastrophe. ■ Le nombre d'employés du gouvernement qui sont capables d'utiliser et d'analyser les logiciels et bases de données de perte en cas de catastrophe. ■ Le nombre d'organismes d'hébergement national qui exploitent ou qui possèdent une base de données en cas de catastrophe.

Objectif spécifique	Description	Activités	Résultats escomptés	Indicateurs
<p>Renforcer la capacité d'évaluer et de comprendre les risques de catastrophe à travers une formation pratique sur le développement réel des évaluations probabilistes des risques pour les pays, ce qui permettra la construction de modèles de risque hybrides</p>	<p>La capacité initiale nécessaire pour obtenir des estimations de risque de façon empirique sera complétée par une formation et une aide supplémentaires permettant d'effectuer une analyse analytique (c'est-à-dire modélisée) des risques de catastrophes (inondations, cyclones, glissements de terrain, sécheresses et autres aléas liés au climat, ainsi que les risques d'origine géologique comme les tremblements de terre, volcans et tsunami). Avec ces capacités, les pays seront en mesure de combiner l'évaluation analytique avec les indicateurs de perte de données et des évaluations économiques pour construire des modèles de risque hybrides qui permettront d'estimer l'éventail complet des risques auxquels les pays se trouvent confrontés.</p> <p>Grâce à ces initiatives, les pays de la région auront non seulement la capacité de construire des modèles de risque hybrides state-of-the-art, mais seront appelés à les construire. Ces modèles combinent une évaluation probabiliste des risques avec les résultats fournis par bases de données de perte en cas de catastrophe, en utilisant des méthodes qui ont été développées conjointement avec la Banque mondiale en utilisant la plate-forme open source CAPRA gratuit. L'UNISDR et la Banque mondiale ont mis en place la plateforme CAPRA dans un certain nombre de pays (voir www.ecapra.org). Des expériences documentées sont disponibles concernant la Colombie, le Mexique et le Népal. Les documents dans le chapitre 5 du GAR 2011 expliquent comment fonctionnent ces modèles.</p> <p>Grâce aussi à cette initiative, les pays membres disposeront des compétences et du personnel nécessaire pour leur permettre d'améliorer et d'intégrer les DRM et CCA comme l'un des aspects de leur plan de travail, tout en renforçant leurs capacités et en leur permettant de créer une information de référence en matière de risques.</p> <p>Ces objectifs seront atteints à travers le renforcement des capacités de chaque pays, au moyen d'un accompagnement et d'un appui technique à la production des modèles dans le but de leur garantir l'appropriation des données et des procédés permettant de mieux comprendre les risques auxquels les pays sont confrontés. Cet objectif sera atteint par le biais d'un transfert continu des connaissances et d'une formation dans des ateliers nationaux qui sera dispensée pendant le processus de construction des produits adaptés aux besoins du pays.</p>	<p>Activité 1 : Estimations des risques: formation sur les moyens de recueillir des informations à partir d'une variété de sources locales pour atteindre une caractérisation des risques majeurs ;</p> <p>Activité 2 : Formation aux calculs sur la quantification et la caractérisation de l'exposition et de la vulnérabilité des biens publics à risque: les équipes nationales acquerront la capacité de calculer la valeur des biens publics exposés ; il leur sera demandé ensuite de classer ces biens selon leur vulnérabilité ou de leur fonction ;</p> <p>Activité 3 : Formation et conseils sur l'évaluation probabiliste des risques: en développant la capacité des pays à utiliser CAPRA (ou des outils équivalents), ces pays pourront ensuite eux-mêmes évaluer les risques et produire des profils et des cartes des dangers et des risques, y compris les prévisions des risques de catastrophiques ;</p> <p>Activité 4 : Formation et conseils sur la génération de modèles hybrides: l'augmentation de la capacité des équipes gouvernementales et locales à aborder ce sujet va permettre aux pays de produire des métriques probabilistes des risques combinant l'estimation des pertes historiques avec la probabilité de pertes catastrophiques prévus.</p>	<p>Résultat escompté 2.1 : Les pays bénéficiaires auront la capacité requise et entreprendront le développement d'évaluations probabilistes multirisques complètes. Ces évaluations comprendront les profils de pays, le risque et la vulnérabilité, ainsi que des cartes de risque et un éventail des indicateurs de risque (AAL, PML, PRP, etc.) qui permettront aux pays de comprendre l'ensemble des risques auxquels ils sont confrontés.</p> <p>Résultat escompté 2.2 : Renforcement des capacités du pays à améliorer en permanence et de mieux exploiter les évaluations probabilistes des risques. Comme dans le cas des bases de données de perte, une «Agence d'hébergement» sera sélectionnée pour chaque pays, qui permettra à chacun de s'approprier le projet et de prendre la responsabilité d'exploiter et d'entretenir les évaluations des risques. Dans les deux cas, ces organismes d'hébergement seront les dépositaires de la capacité de construction dans le pays.</p> <p>Résultat escompté 2.3 : Le développement ou l'amélioration des compétences et des capacités à combiner les résultats de perte de données avec des évaluations probabilistes nationales pour permettre à chacun de ces pays de développer des modèles et des évaluations de risque hybrides, couvrant à la fois les risques extensifs et intensifs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le nombre d'évaluations probabilistes des risques (par risque) construites par les pays bénéficiaires et résultant de la formation et de l'assistance technique fournie par cette subvention. ■ La série de cartes de risque pour les différents dangers qui se présentent pour chaque pays bénéficiaire, ces cartes ayant été produites à la suite du renforcement de la capacité rendu possible par ce programme. ■ Le nombre de personnes formées qui sont capables de produire une évaluation des risques des dangers précis. ■ Le nombre d'employés du gouvernement qui sont capables de lire et d'analyser les cartes des risques et des mesures probabilistes des risques.

Objectif spécifique	Description	Activités	Résultats escomptés	Indicateurs
<p>Renforcer la capacité de définir les mécanismes de transfert et de financement des risques et d'intégrer l'adaptation au changement climatique et la réduction des risques de catastrophe dans l'investissement public national du pays et le système de planification du développement.</p>	<p>Les modèles hybrides et les courbes de dépassement de perte fournissent la base pour le calcul du pourcentage de risque qu'un pays doit conserver et du pourcentage qu'il pourrait partager par les assurances ou d'autres moyens, ainsi que du montant que le pays devrait investir dans l'adaptation au changement climatique et la réduction des risques de catastrophe. Ils permettent aussi de déterminer quel serait un portefeuille optimal d'investissements pour l'adaptation et la gestion des risques. Ce calcul s'appuiera sur les estimations de risque identifiées dans la composante 2, ainsi que sur les expériences d'autres pays qui ont eu à incorporer l'adaptation au changement climatique et la réduction des risques dans leurs systèmes de planification des investissements publics.</p> <p>Une première étape pour atteindre cet objectif consisterait en un examen conjoint du budget national et les dépenses publiques existantes afin de déterminer quelle est la priorité actuellement accordée à la RRC. Plus précisément, l'étude viserait à aider les gouvernements à identifier les niveaux historiques des dépenses publiques en ce qui concerne (a) la réponse aux catastrophes, (b) la reconstruction après une catastrophe, (c) des investissements dans la prévention des catastrophes, (d) l'adaptation au changement climatique, et (e) les assurances et les schémas de réassurance.</p> <p>L'examen s'attachera également à identifier la proportion des investissements dans le domaine du développement (écoles, centres de santé, les infrastructures, routes, etc.) qui est prise en compte dans les calculs des risques liés aux catastrophes, et la proportion qui ne l'est pas. Il utilisera des instruments tels que l'outil de suivi qui a été développé par la Banque mondiale pour identifier les flux d'APD vers la réduction des risques de catastrophe. Une deuxième étape sera l'examen des mécanismes qui existent actuellement pour inclure la RRC dans les investissements publics, en déterminant s'il existe des mécanismes pour la planification ou la formulation de projets d'investissement public aux niveaux national et sectoriel qui puissent garantir que les considérations de RRC et l'ACC seront pris en compte dans les calculs concernant l'investissement public.</p>	<p>Renforcement des capacités à intégrer la gestion des risques dans la planification de l'investissement public et la prise de décision.</p> <p>Activité 1 : Examen conjoint du portefeuille d'investissements existants dans les CCA et la RRC. Ce portefeuille initial sera analysé pour établir l'impact et le rapport coût-bénéfice ;</p> <p>Activité 2 : Fournir des conseils et des directives pour la caractérisation d'un portefeuille optimal de gestion des risques : travailler avec le ministère du plan ou le ministère des finances pour former le personnel afin qu'il puisse estimer la proportion du risque qui devrait être conservée et celle qui pourrait être réduite ou transférée. Les estimations des coûts et bénéfices des investissements dans la gestion des risques potentiels, future ou corrective, seront menées afin de proposer un portefeuille optimal ;</p> <p>Activité 3 : Intégrer la gestion des risques dans la planification de l'investissement public et la prise de décision : élaborer et proposer aux gouvernements un ensemble de méthodes et de procédures appropriées pour l'architecture et les mécanismes institutionnels de chaque pays, ainsi que pour leurs procédures administratives. Cette proposition serait basée sur l'expérience des pays ayant déjà intégré des considérations de risque de catastrophe dans leur investissement public et systèmes de planification nationaux.</p>	<p>Résultat attendu 3.1 : Le soutien apporté à ces pays dans l'élaboration et le calcul d'un portefeuille optimal des investissements RRC et l'ACC.</p> <p>Résultat attendu 3.2 : Le renforcement des capacités de ces pays à réellement intégrer l'adaptation au changement climatique et la réduction des risques de catastrophe dans l'investissement public national du pays et le système de planification du développement.</p> <p>Résultat attendu 3.3 : La planification des investissements publics, l'utilisation des terres, les plans de développement, la CCA et la RRC établis dans la plupart des pays cibles à partir des données factuelles sur les pertes récurrentes de risques et les probables risques futurs, ainsi que sur les désavantages et bénéfices établis par l'évaluation des coûts qui résulteraient de la réduction des risques de catastrophe.</p> <p>Résultat attendu 3.4 : Une augmentation mesurable de l'investissement public national et sectoriel prévu pour contribuer à une réduction durable des risques de catastrophe dans le moyen terme, ainsi qu'à l'adaptation au changement climatique dans la majorité des pays cibles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le nombre de conseillers nationaux / fonctionnaires formés pour effectuer l'analyse de la finance et de l'économie du risque. ■ Le nombre d'agences RRC / CCA dans les pays cibles ayant un portefeuille d'investissement révisé, établi sur la base des résultats d'analyse de risque et de perte suite au programme. ■ Le nombre de gouvernements qui ont déterminé les conditions pour l'augmentation ou l'intégration d'investissements publics qui prennent en compte la RRC / CCA, en développant ou en proposant des lois et / ou des mécanismes administratifs dans ce sens.

Commission de l'océan Indien
Blue Tower, 4^{ème} étage, Rue de l'Institut,
Ebène, Mauritius
Tél: (+230) 402 61 00
Fax: (+230) 466 01 60
secretariat.islands@coi-ioc.org
www.coi-ioc.org